



DIEC/22-949-1682 du 21/11/2022

**MISE EN PLACE DES JURYS DE CONCOURS COMMUNS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS - SESSION 2023**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme TESSIER - DIEC 3.04 - cheffe du bureau des concours - Tel : 04 42 91 72 07 - Courriel : [fanchon.tessier@ac-aix-marseille.fr](mailto:fanchon.tessier@ac-aix-marseille.fr) - Mme BOIREAUD - DIEC 3.04 - gestionnaire concours ASS - Tel : 04 42 91 72 13 - Courriel : [melody.boireaud@ac-aix-marseille.fr](mailto:melody.boireaud@ac-aix-marseille.fr)

L'organisation des concours déconcentrés de recrutement des personnels administratifs nécessite des correcteurs et interrogateurs compétents, motivés et en nombre suffisant pour participer aux travaux des différents jurys.

Je vous serais donc obligé d'assurer une large diffusion de cette circulaire dans les services et les établissements auprès des **personnels de direction et personnels administratifs de catégorie A, et de catégorie B** susceptibles de participer à la correction des épreuves écrites et aux interrogations des épreuves orales des différents concours et examens professionnels organisés au niveau académique à la session 2023.

J'attache une importance particulière à assurer dans les commissions de jury une diversité de parcours ainsi qu'une parité des examinateurs entre les femmes et les hommes, en application du plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui permettront de garantir une égalité de traitement des candidats.

La composition des jurys est interministérielle afin que tous les ministères pour lesquels les concours sont organisés soient représentés (ministère de l'éducation nationale, ministère de la défense, ministère de l'intérieur, ministère de la culture, ministère des solidarités et de la santé, ministère de l'Ecologie...).

Il importe en conséquence que les candidatures du ministère de l'éducation nationale soient équitablement représentées au sein des trois environnements (personnels de l'enseignement supérieur, des EPLE et des services académiques). Les membres de jury doivent avoir une bonne connaissance de l'éducation nationale mais surtout une bonne culture de la fonction publique pour pouvoir aux côtés des membres des autres ministères être en mesure d'évaluer l'ensemble des candidats.

Les personnels souhaitant participer aux travaux des jurys comme membres interrogateurs et/ou correcteurs devront remplir la fiche de candidature ci-jointe. Ils veilleront également à bien renseigner les rubriques concernant les adresses administratives, les coordonnées téléphoniques directes ainsi que les adresses de messagerie électronique, afin de pouvoir être rapidement contactés par les services de la DIEC.

Les candidatures, **revêtues de l'avis des supérieurs hiérarchiques**, devront me parvenir dans les meilleurs délais et en tout état de cause le **19 décembre 2022 au plus tard**.

Je vous demande d'apporter un soin tout particulier à cette opération de recensement, en sensibilisant l'ensemble des personnels à cette mission prioritaire du service public, qui commence avec le recrutement des fonctionnaires.

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

**CANDIDATURE AUX JURYS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS SESSION 2023**

Candidature à retourner au Rectorat - DIEC 3.04, B324 Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Pce Cedex 1

Ou par mail : melody.boireaud@ac-aix-marseille.fr avant le 19 décembre 2022

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Corps : .....

Grade : .....

Fonctions : .....

NUMEN : .....

Etablissement d'exercice (avec adresse précise, mail et n° d'établissement) : .....

.....

Adresse mail professionnelle : .....

Tél. professionnel : .....

Tél. personnel : .....

NB : Les candidats doivent consulter régulièrement leur adresse mail professionnelle. **Seule l'adresse mail professionnelle est utilisée pour communiquer avec les intervenants.**

Je déclare - n'assurer aucune préparation aux concours choisis dans une structure publique ou privée  
 - être disponible pour participer aux travaux des jurys de la session 2023  
 - me porter volontaire pour participer aux corrections/ interrogations pour les épreuves suivantes (cocher les cases)

**DATE, ET SIGNATURE DU CANDIDAT :** .....

**- Secrétaire administratif de classe normale, concours interne et/ou externe**

**Corrections des épreuves d'admissibilité : période prévisionnelle mai 2023**

- Interne et externe : épreuve de cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier documentaire
- Externe : série de 6 à 9 questions à réponse courte portant au choix du candidat sur :

Vœux 1 à 4 :	<b>SA CN Externe</b>
	Gestion ressources humaines
	Comptabilité finance
	Problèmes économiques et sociaux
	Enjeux de la France contemporaine et Union Européenne

**Interrogations orales : période prévisionnelle juin 2023**

- Interne : présentation du candidat basée sur son dossier RAEP puis entretien avec le jury
- Externe : exposé du candidat à partir d'un texte court sur un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique, puis entretien avec le jury

**- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, concours interne et/ou externe**

**Corrections des épreuves d'admissibilité : période prévisionnelle mai 2023**

- Interne : production d'une lettre administrative ou d'un tableau
- Externe, EP1 : épreuve écrite à partir d'un texte général en la réponse de 6 à 8 questions et EP2 : exercices courts de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques

**Interrogations orales : période prévisionnelle juin 2023**

- Épreuve de mise en situation professionnelle

**Avis du supérieur hiérarchique**  Très favorable  favorable  pas favorable

(Nom, prénom et fonction) .....

Date, signature et cachet .....

.....

**A noter : la correction des copies sera dématérialisée.**